

PLUS DE 121 MILLIARDS D'EUROS DE SALAIRES SONT VERSÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS IMPLANTÉS DANS LA MGP

NOTE n°117

OCTOBRE 2017



© Apur - David Bourreau

Les établissements implantés dans la Métropole du Grand Paris génèrent une richesse économique annuelle de 280 milliards d'euros. Ils engendrent une masse salariale élevée, de plus de 121 milliards d'euros dont plus de 60 % proviennent de Paris et de Paris Ouest la Défense. Les deux tiers de ces salaires rémunèrent des résidents de la métropole, l'autre tiers étant versé à des actifs vivant dans le reste de la région francilienne ou même au-delà. Les territoires composant la métropole se distinguent selon leur dominante économique, l'importance de leurs flux salariaux et le revenu médian de leurs habitants.

En 2013, la Métropole du Grand Paris (MGP) concentre une part importante de la population et de l'activité économique de l'Île-de-France. Avec près de 7 millions d'habitants et 3,9 millions d'emplois, la MGP représente six habitants sur dix et sept emplois sur dix dans la région.

La richesse économique d'un territoire peut être évaluée à partir des principaux flux monétaires qui l'irriguent. Il s'agit principalement des revenus des habitants et des ressources des collectivités territoriales (figure 1). La présente étude se focalisera essentiellement sur la richesse dégagée par les établissements implantés dans la MGP et les flux de salaires qui en découlent. Elle a plus précisément pour objectif de mettre en évidence des spécialisations territoriales et des interactions au sein des douze territoires composant la MGP*.

* La Métropole du Grand Paris (MGP), créée au 1^{er} janvier 2016, est divisée en 12 territoires : Paris qui est une ville-département et 11 établissements publics territoriaux (EPT). Les données utilisées dans cette étude sont datées de 2013, et pour cela il n'est pas possible de décrire de façon détaillée les mécanismes de la fiscalité de la MGP et de ses territoires. Il en est de même pour certains leviers de redistribution, basés en partie sur la péréquation, qui sont en cours d'évolution.

Les établissements dans la MGP créent le quart de la richesse nationale

Les établissements situés dans la MGP dégagent une richesse de 280 milliards d'euros, soit **près d'un quart de celle de la France métropolitaine avec seulement 11 % de la population**. Ce montant représente les trois quarts de la richesse dégagée au niveau régional.

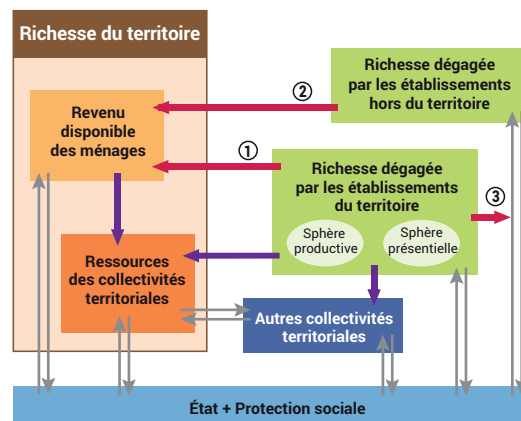
Les secteurs de la sphère productive (*sources et définitions*) ne représentent

qu'un tiers des emplois, comme en France métropolitaine, mais génèrent 60 % de la richesse dans la MGP contre la moitié au niveau national. Cette part est comparable à celle observée dans la métropole de Toulouse, devant celle de Lyon. Au sein de la MGP, quatre cinquièmes de la richesse issue de la sphère productive proviennent des activités de services contre deux tiers au niveau national. Dans les autres grandes métropoles, la richesse dégagée est principalement issue des

1- LES SOURCES DE RICHESSE D'UN TERRITOIRE

Schéma synthétique des principaux flux monétaires entre les ménages, les entreprises, les collectivités territoriales et l'État

- ➔ ① Salaires des actifs travaillant et résidant dans le territoire
- ➔ ② Salaires des actifs résidant dans le territoire mais travaillant à l'extérieur
- ➔ ③ Salaires des actifs travaillant dans le territoire mais résidant à l'extérieur
- ➔ Fiscalité directe locale : taxes ménages et entreprises
- ➔ Principaux autres flux monétaires : impôts, cotisations, redistribution, dotations, subventions...



2- DES TERRITOIRES AUX RICHESSES DIVERSES AVEC D'IMPORTANTES FLUX SALARIAUX

Indicateurs de richesse et de flux salariaux dans les territoires de la Métropole du Grand Paris (en %)	Part du territoire dans la richesse dégagée dans la MGP (en %)	Part de la sphère productive dans la richesse dégagée (en %)	Part de la richesse dégagée par les établissements publics (en %)	Part des salaires générés versée à des actifs non résidents (en %)	Part des salaires sortants distribuée hors MGP (en %)	Part des salaires entrants sur les salaires circulants *	Revenu médian par unité de consommation (en euros)	Potentiel fiscal par habitant (en euros)
T1 - Ville de Paris	42	53	15	62	49	30	26 000	2 150
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	3	67	12	75	47	58	25 400	1 210
T3 - Grand Paris Seine Ouest	7	72	3	84	42	42	29 600	1 860
T4 - Paris Ouest La Défense	19	76	4	82	47	27	28 100	2 340
T5 - Boucle Nord de Seine	5	72	8	81	51	46	19 200	1 270
T6 - Plaine Commune	4	61	13	87	45	33	14 500	1 230
T7 - Paris Terres d'Envol	2	49	10	78	58	48	16 900	1 200
T8 - Est Ensemble	3	41	27	81	34	45	16 400	1 110
T9 - Grand Paris Grand Est	2	40	20	69	50	67	20 100	920
T10 - Paris Est Marne&Bois	4	61	14	73	41	66	25 000	1 090
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	2	38	28	71	43	55	21 100	1 040
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	6	44	14	73	52	47	19 800	1 250
Métropole du Grand Paris	100	59	13	34	100	22	21 900	1 600

* Les salaires circulants correspondent à la somme des salaires entrants (ceux des actifs sortants) et des salaires sortants (ceux des actifs entrants).
Sources : Insee, Fichier économique enrichi 2013, DADS 2013, Filosofi 2013.

établissements de la sphère présente. Néanmoins, des disparités existent entre les territoires de la MGP (figure 2).

La richesse dans la MGP provient trois fois plus qu'en province de l'économie de la connaissance, de l'information et de la production immatérielle (23 % contre 7 %). Les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques en représentent 12 %, soit plus du double de la province. Ces activités sont fortement implantées dans l'Établissement Public Territorial (EPT) T4 - Paris Ouest La Défense, ainsi que dans la ville de Paris. Les activités informatiques et les services d'information génèrent 6 % de la richesse, soit quatre fois plus qu'en province. Les activités de l'audiovisuel, de la diffusion et de l'édition sont surreprésentées au niveau de la MGP, générant 5 % de la richesse, soit huit fois plus qu'en province ; ces activités sont concentrées au cœur du T3 - Grand Paris Seine Ouest, sur les communes de Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, qui accueillent des établissements phares de l'audiovisuel tels que TF1, Arte et France 5.

Des ressources fiscales et des revenus disponibles élevés dans la MGP, mais très disparates

En 2013, la richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire de la MGP contribue à un potentiel fiscal élevé : il y atteint en effet 1 600 € par habitant contre 940 € en France métropoli-

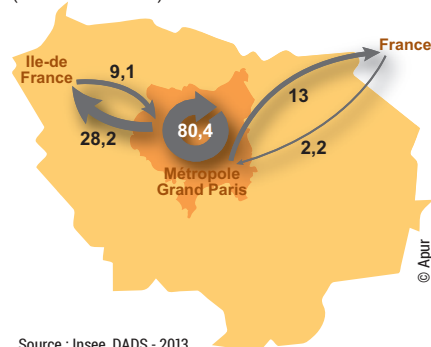
taine. Ce potentiel fiscal par habitant est particulièrement élevé dans le T4 - Paris Ouest La Défense, à Paris et dans le T3 - Grand Paris Seine Ouest. Dans les autres territoires de la MGP, il se situe au niveau de celui des autres grandes métropoles françaises. En matière de ressource fiscale, le tiers du produit total des taxes directes prélevées sur le territoire de la MGP provient des entreprises, contre un quart au niveau national.

Par ailleurs, **les ménages de la MGP disposent d'un revenu disponible médian par unité de consommation (UC) supérieur à celui des Français (+ 8 %)**, mais légèrement inférieur à celui des Franciliens (- 2 %). Cependant, de nombreuses disparités existent entre les territoires de la MGP, mais également au sein de ceux-ci. **Les ménages vivant dans la MGP ont des charges plus élevées, en raison notamment de la cherté des loyers et du coût de l'immobilier.** À titre d'exemple, le loyer moyen au m² des logements loués vides s'élève dans la MGP à 11,3€, soit 50 % de plus qu'en France.

La part des salaires dans le revenu disponible des ménages est nettement plus importante dans la MGP qu'à l'échelle nationale (75 % contre 64 %). La MGP est en effet une métropole jeune, où le taux d'activité et la part des diplômés sont très élevés et où les emplois de cadres sont plus nombreux. Les revenus des non-salariés contribuent pour 6 % au revenu disponible des ménages, comme au niveau national.

3- LES ÉTABLISSEMENTS DE LA MGP VERSENT 41 MILLIARDS D'EUROS DE SALAIRES À DES NON-RÉSIDENTS

Masses salariales annuelles circulant du lieu de travail au lieu de résidence (en milliards d'euros)



Source : Insee, DADS - 2013

Un tiers des salaires versés dans la MGP rémunère des actifs qui n'y résident pas

En 2013, les établissements implantés dans la MGP génèrent plus de 121 milliards d'euros de masse salariale dont un tiers est versé à des non-résidents, lesquels n'occupent qu'un quart des emplois (figure 3). Les flux salariaux émis de la MGP vers l'extérieur sont quatre fois plus importants que ceux captés en sens inverse. **Le département des Yvelines concentre le quart des échanges salariaux entrants et sortants entre la MGP et le reste de la France.** Vis-à-vis des autres régions, les flux salariaux (entrants et sortants) les plus importants se font avec la région Hauts-de-France. En sus de ces flux émis ou perçus vis-à-vis de l'extérieur, de nombreux échanges existent au sein de la MGP. Les établissements de la métropole versent ainsi

80 milliards d'euros de salaires aux actifs qui y résident. Plus de la moitié circule entre les différents territoires de la MGP, tandis que les 35 milliards d'euros restants sont directement versés aux salariés qui travaillent dans leur territoire de résidence.

Dans chacun des territoires de la MGP, plus des trois quarts des salaires entrants proviennent du reste de la MGP. Cependant, d'un territoire à l'autre, ces flux se structurent différemment selon les spécificités du tissu productif et des flux de salaires générés (figure 4).

Paris : capitale économique, grande émettrice de salaires qui irriguent la MGP et au-delà
Paris concentre le tiers de la population de la métropole et presque la moitié des emplois. La capitale est à l'origine de 42 % de la richesse dégagée par la MGP. Cette richesse provient aussi bien de la sphère productive que de la sphère résidentielle. Paris comporte à la fois un quartier d'affaires emblématique (quartier central des affaires de l'ouest parisien) et un secteur public très pourvoyeur d'emplois. L'importance de ce secteur est

liée à la forte concentration d'administrations centrales et de ministères ainsi qu'à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur. Paris bénéficie également d'une forte attractivité touristique. Ainsi, les secteurs de l'hébergement et de la restauration comptent pour une part plus importante qu'ailleurs dans la richesse dégagée.

Paris irrigue l'ensemble des territoires qui composent la MGP et même au-delà de la région. Le montant total des salaires quittant Paris est 2,3 fois plus important que celui qui rentre. Ainsi, sur les 55 milliards d'euros de salaires générés à Paris, 34 milliards d'euros sont versés à des non-résidents, dont la moitié hors MGP, 6 milliards irriguent même les autres régions françaises. Les actifs résidant et travaillant à Paris perçoivent 21 milliards d'euros de salaires, soit 60 % des salaires perçus par les Parisiens. Cette part est la plus élevée de l'ensemble des EPT. Les ménages parisiens disposent globalement d'un revenu disponible médian légèrement supérieur à celui observé à l'échelle de la MGP, mais c'est également le territoire le plus inégalitaire, les écarts de revenus y étant très élevés.

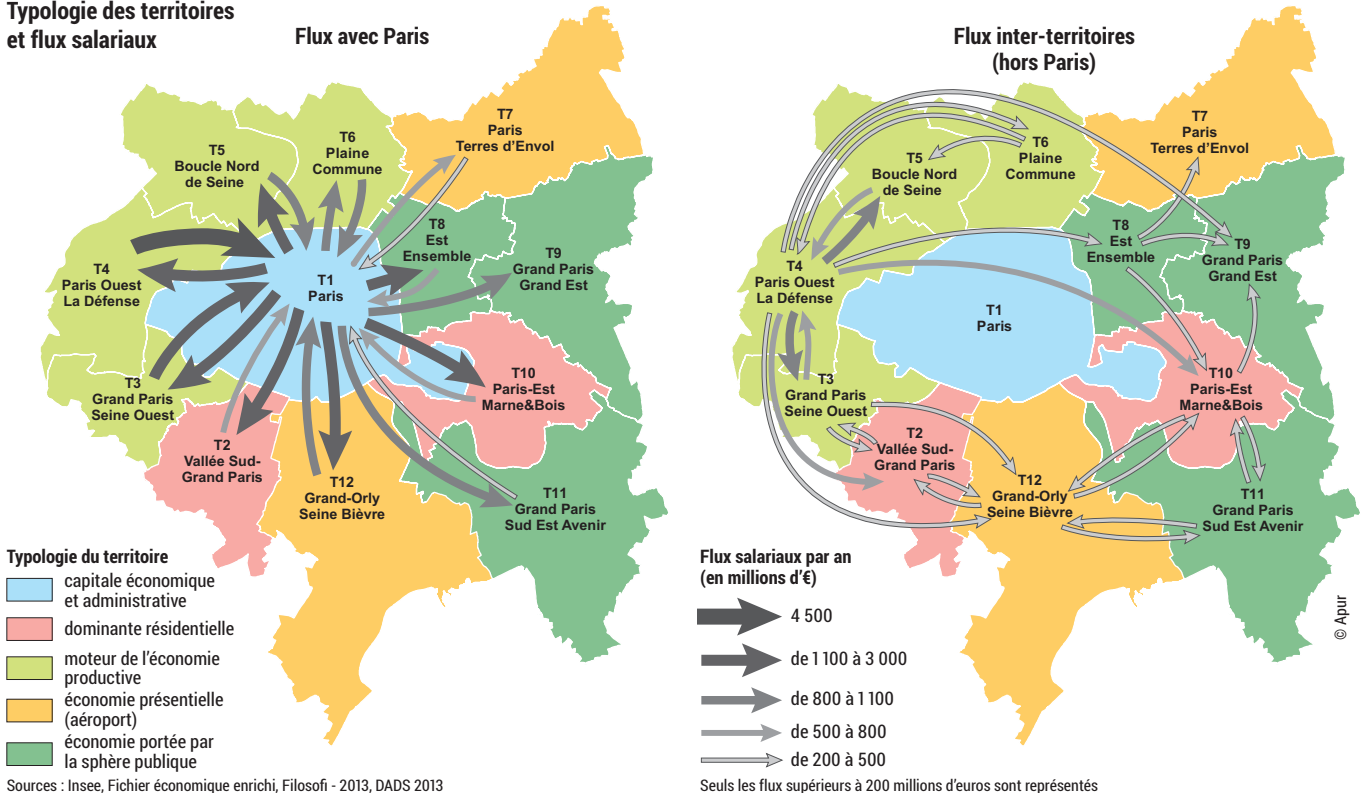
4 territoires à l'ouest et au nord, moteurs de l'économie productive

Les territoires T3 - Grand Paris Seine Ouest, T4 - Paris Ouest La Défense, T5 - Boucle Nord de Seine et T6 - Plaine Commune regroupent un quart des emplois et de la population de la MGP. Leurs établissements dégagent 36 % de la richesse dans la MGP, dont plus de la moitié pour le seul T4. Cette richesse est principalement issue de la sphère productive et des établissements privés. Dans le T5 et le T6, le commerce domine, contribuant à hauteur de 15 % de la richesse. Dans le T3 et le T4, la richesse provient particulièrement de l'économie de la connaissance, de l'information et de la production immatérielle, où les emplois sont à haute valeur ajoutée. Dans ces deux territoires la richesse dégagée par emploi est de 110000 € ou plus contre 72000 € dans la MGP.

Ces quatre territoires distribuent plus de salaires qu'ils n'en reçoivent. Ils émettent près d'un tiers des salaires produits par la MGP, dont plus de 80 % sont versés à des non-résidents. Ils rémunèrent davantage des salariés des territoires limitrophes, particulièrement des Parisiens, mais également de

4 - PARIS ET PARIS OUEST ET LA DÉFENSE GÉNÈRENT 62 % DES SALAIRES DANS LA MGP

Typologie des territoires et flux salariaux



nombreux salariés vivant dans le Val-d'Oise et les Yvelines. Ce sont les revenus des habitants qui différencient le plus ces quatre territoires. Dans le T3 et le T4, les revenus médians des ménages sont les plus élevés de la MGP, plus de 28 000 €/UC, alors que dans le T6 le revenu médian est le plus faible, 14 500 €/UC.

À l'est, trois territoires résidentiels comportant de nombreux établissements publics

T8 - Est Ensemble, T9 - Grand Paris Grand Est et T11 - Grand Paris Sud Est Avenir abritent 16 % de la population de la MGP et 10 % des emplois. La richesse dégagée représente 7 % de celle au sein de la MGP, elle est issue principalement de la sphère présentielle (60 % contre 41 % pour la MGP) et des établissements publics. Les secteurs de l'administration et de l'enseignement y sont surreprésentés. Les territoires T9 et T11 ont un profil plus résidentiel que celui du T8. En effet, les salaires de leurs habitants sont plus élevés que ceux versés par les établissements qui y sont implantés. Pour le T11 et surtout le T8, les échanges de salaires se

font davantage avec les territoires voisins au sein de la MGP, dont Paris. Les populations qui résident dans ces territoires vivent avec des revenus médians par UC inférieurs à celui de la MGP, variant de 16 400 € dans le T8 à 21 100 € dans le T11.

Deux territoires résidentiels avec une richesse dégagée principalement productive

T2 - Vallée Sud-Grand Paris et T10 - Paris Est Marne&Bois concentrent 13 % de la population de la MGP et seulement 8 % des emplois. Ils représentent 7 % de la richesse dégagée dans la MGP, qui émane à 60 % de la sphère productive. Dans le T2, les activités scientifiques et techniques (Sanofi à Antony et Lafarge à Clamart) ainsi que la fabrication de matériel de transport automobile et construction aéronautique et spatiale (Renault au Plessis-Robinson, MBDA à Bagneux) dégagent le plus de richesse. Dans le T10, le commerce de gros produit un tiers de la richesse avec notamment Logista France, le leader national des fournisseurs de burocrates, situé à Vincennes. Dans ces territoires résidentiels, les sa-

lares reçus par les habitants sont nettement plus importants que ceux distribués par leurs établissements. Plus de 80 % des salaires des résidents proviennent de l'extérieur, notamment de Paris et du T4 - Paris Ouest La Défense. La population résidente est globalement aisée même si de fortes disparités existent entre les communes qui composent ces deux territoires.

Une économie présentielle dans les deux territoires aéroportuaires

T7 - Paris Terres d'Envol et T12 - Grand-Orly Seine Bièvre rassemblent 15 % de la population de la MGP et 10 % des emplois. Ils contribuent à 8 % de la richesse dans la MGP, provenant surtout de la sphère présentielle et des établissements privés. Les secteurs du commerce, du transport et de l'entreposage sont prédominants dans l'ensemble de la richesse en raison de la présence des aéroports. Plus de 70 % des masses salariales générées sont distribuées à des actifs non-résidents dont la moitié à des navetteurs vivant en dehors de la MGP. De même, près d'un quart des salaires des navetteurs sortants provient aussi de l'extérieur de la MGP. Dans ces deux territoires, le revenu médian des résidents est nettement inférieur à celui observé dans la MGP.

Sources et définitions

Les données sont issues du Fichier économique enrichi (FEE) 2013, de la déclaration annuelle de données sociales (DADS) 2013, du recensement de la population 2013, des revenus localisés, sociaux et fiscaux (FiLoSoFi) 2013 et de la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

La **richesse dégagée par les établissements** est assimilée aux rémunérations versées lorsque l'entreprise est non marchande, par analogie avec la Comptabilité nationale, et est égale, en cas d'entreprises multi-établissements, à la ventilation de la valeur ajoutée entre ses établissements au prorata des masses salariales. Sont exclus du champ les secteurs agricoles et financiers.

La **sphère présentielle** concerne les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La **sphère productive** concerne les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Le **potentiel fiscal** est le produit théorique que recevrait la commune si elle appliquait les taux d'imposition moyens nationaux pour chacune des taxes dont elle fixe les taux. Il permet les comparaisons entre collectivités, au-delà de leur politique fiscale individuelle.

Pour en savoir plus :

Lauro S., Pancarte K., Tizi E., Turpin N., « *Plaine Commune, des richesses économiques multiples au service du développement territorial* », Insee Analyses Île-de-France n° 58, mars 2017.

Beaumont P., Bertrand P., « *Métropole de Lyon : le tiers des salaires sont versés à des actifs qui n'y résident pas* », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 36, mars 2017.

Boussad N., Martínez C., Moreau E., Roger S., « *Métropole du Grand Paris : des écarts de revenus encore élevés malgré la redistribution* », Insee Analyses Île-de-France n° 54, février 2017.

Note réalisée en partenariat avec l'Insee Île-de-France, avec la participation de la MGP et de la DRIEA



Directrice de la publication :

Dominique ALBA

Sous la direction de :

Émilie MOREAU

Note réalisée par : **Sandra ROGER (Apur), Karl PANCARTE (Insee ÎdF)**

Photos et illustrations :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

